

# SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 44

Membres présents : 23

Votants : 23

Rapporteur : Jérôme BETAÏLLE

### Délibération n° 2024-13

L'an Deux Mille vingt-quatre, le **Jeu**di 5 décembre à 18 H 30,

les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 23 à Cause de Clérans, salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 28/11/2024.

**Présidence de séance** : Monsieur Pascal DELTEIL

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Esther FARGUES (remplace Fabrice DUPPI), Christian BORDENAVE, Pascal DELTEIL, Jean-Pierre FRAY, Didier CAPURON, Jean-Jacques CHAPPELLET, Jean-Roland GUY (remplace Jean-Louis DESSALLES), Michel DELFIEUX, Michel MARTINET (remplace Marjorie MOLLETON), Alain CASTANG, René VISENTINI, Roland FRAY, Jérôme BETAÏLLE, Jean-Claude CASTAGNER, Hervé DELAGE, Alain LEGAL, Lucien POMEDIO (remplace Maurice BARDET), Gérard MARTIN, Thierry DEGUILHEM, Florent FARGE, Jean-Marc GOUIN, Francis MONTAUDOUIN (remplace Marie-Lise MARSAT), Alain ROUSSEL (remplace Gérard MOURET).

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames Marjorie MOLLETON, Michelle DORANGE, Marie-Lise MARSAT, Messieurs Joël HELLIAN, Alain PREVOST, Daniel COTS, Serge PRADIER, Olivier DUPUY, Jean-Louis DESSALLES, Georges BASSI, Pascal LIABASTE, Anthony CASTAING, Maurice BARDET, Fabrice DUPPI, Gérard MOURET, Lionel LACOMBE, Serge TABOURET, Christian LAFFONT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Florent FARGE.

### **REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES – NOMINATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est un règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel qui s'applique à tous les pays de l'Union Européenne depuis le 26 mai 2018. Il impose à toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement) et il prévoit également la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

Par délibération n°2023-08 du 04/07/2023, le SyCoTeB a désigné comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

AGEDI ayant décidé d'interrompre la prestation de Délégué à la Protection des Données (DPO) mutualisé au 31 décembre 2024, il convient de désigner un nouveau délégué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Par délibération en date du 26 février 2018 relative au règlement général sur la protection des données, l'Agence Technique Départementale (l'A.T.D. 24) a prévu la possibilité, dans le cadre d'une convention spécifique, de mettre à disposition un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes.

### **PROPOSITION** :

Il est proposé au comité syndical

- de désigner l'A.T.D. 24, en qualité de délégué mutualisé à la protection des données ;

AGEDI  
Dépôt BERGERAC  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/12/2024  
024-200027134-20241205-2024\_13-DE

- de charger le Monsieur le Président de notifier la présente délibération à la C.N.I.L. ;
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation et signer la convention ci-annexée avec l'A.T.D. 24.

**Décision :** A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte cette proposition.

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt en Sous-préfecture, le 06/12/2024  
et de la publication, le 11/12/2024*

Le Président,



Pascal DELTEIL



**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE  
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Ce 5 décembre 2024**

Le Président,



Pascal DELTEIL

AGEDI  
Dépôt BERGERAC  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/12/2024  
024-200027134-20241205-2024\_13-DE